



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 27 MARS 2023 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-034**  
**Modification du tableau des emplois**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON,

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Olivia REBOULET à Madame Elisabeth BOIVIN  
Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

**Secrétaire de séance :**

Madame Laetitia PERROQUIN

**Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

En application de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'organisation des services de la commune nécessite de créer auprès du pôle accueil - proximité ("service accueil état civil – social") un emploi de "gestionnaire des titres sécurisés" à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour participer à la démarche innovante de la commune en matière de recueil des demandes. L'objectif est de participer à l'effort national de développement des dispositifs de recueil (72 millions d'euros débloqués par le Gouvernement au titre de la dotation pour les titres sécurisés 2023), l'enjeu étant d'éviter une augmentation des délais de rendez-vous sur le territoire.

L'organisation des services de la commune nécessite également d'étendre le cadre d'emplois du poste de "gestionnaire finances - marchés publics", affecté au pôle ressources, à celui des rédacteurs territoriaux pour permettre un recrutement facilité sur les compétences attendues dudit poste.

Pour rappel, les emplois permanents créés par la collectivité peuvent être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée dans les conditions prévues aux articles L332-14 et L332-8 al 2 du CGFP. Le motif de la difficulté de recrutement de fonctionnaires, notamment sur des compétences spécifiques, lié à l'extrême tension sur le marché de l'emploi public local, peut être un motif justifié de recrutement sous contrat, adossé à une rémunération correspondant à minima à l'indice majoré plancher fixé par les textes (IM 353 actuellement).

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le code général de la fonction publique (CGFP) ;

VU les délibérations successives adoptées pour modifier le tableau des emplois, la dernière en date du 30 janvier 2023 (n° 2023-007) ;

VU les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par la commune ;

VU les fiches de poste associées aux emplois créés ou modifiés, validées par la Commune ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Modifie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, le tableau des emplois de la commune conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :**

Autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (arrêtés, contrats, courriers).

**Article 3 :**

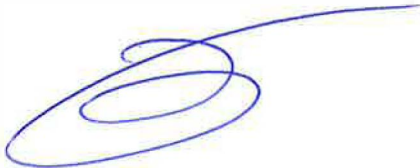
Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Laetitia PERROQUIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 30/03/2023  
De sa publication le 30/03/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230327-DEL\_2023\_034-DE

## **Annexe à la délibération n° 2023-034**

Modification du tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230327-DEL\_2023\_034-DE

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA BALME DE SILLINGY**  
**Modifications pour CM du 27/03/2023**

ANCIENNES DISPOSITIONS				NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES						
QUOTITÉ	ETP	CAT	LIBELLÉ EMPLOI	LIBELLÉ EMPLOI	CATÉGORIE	QUOTITÉ	ETP	MODIF/CREATION /SUPPR D'EMPLOI	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	OBSERVATIONS
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>										Aucune modification
										Aucune modification
<b>POLICE PLURICOMMUNALE</b>										Aucune modification
										Aucune modification
<b>PÔLE RESSOURCES</b>										
35	1,00	C	Gestionnaire Finances - Marchés publics	Gestionnaire Finances - Marchés publics	B/C	35	1	Modification	01/04/2023	<b>Extension du cadre d'emplois</b> à celui de rédacteurs territoriaux (catégorie B)
<b>PÔLE ACCUEIL PROXIMITÉ</b>										
-	-	-	-	Gestionnaire des titres sécurisés	C	35	1,00	Création	01/04/2023	<b>Création d'un poste</b> à temps complet
<b>PÔLE SCOLAIRE JEUNESSE</b>										Aucune modification
										Aucune modification
<b>PÔLE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT</b>										Aucune modification
										Aucune modification